

CAHIER DES CHARGES

Mission de maîtrise d'œuvre MODIFICATION DE FACADES MEDIATHEQUE DU PAYS DE THANN

- Façade Sud- Sud Est : pose de brise-soleil orientables
- Façade Ouest : réalisation d'un sas d'entrée avec portes automatiques

Classement ERP Type(s) S, L, N, T » 3^{ème} catégorie -550 personnes



Préambule

- A) La médiathèque du Pays de Thann se situe sur la commune de Thann. Elle est composée d'un bâtiment ancien réhabilité et d'une extension construite en 1998. La très grande surface de vitrages non occultés, sur la partie construite en 1998 génère un inconfort climatique en été. Un diagnostic réalisé en 2011 avec modélisation thermique dynamique a permis de définir différentes solutions pour améliorer le confort d'été pour nos usagers et des personnels.
- B) Dans le cadre de l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public, le diagnostic réalisé en 2010 a mis en évidence l'absence d'espaces de manœuvre de porte, devant l'ouverture en poussant et l'ouverture en tirant de l'entrée principale du bâtiment.

Nature des travaux envisagés :

Façade Sud-Sud Est : Mise en place de brise-soleil orientables pilotés par un traqueur de type « Equinoxe aluminium ou similaire ». La surface à traiter est d'environ 120 m²

Façade Ouest : Modification de l'entrée principale de la médiathèque, pour répondre aux exigences liées à l'accessibilité des personnes handicapées aux bâtiments recevant du public. Les travaux ont pour objet de déposer la menuiserie alu existante afin de créer un sas d'entrée équipé de portes automatiques.

Contenu de la mission : AP + PRO + DCE + ACT + DET + AOR

Taux de tolérance : t = 5%

A) Traitement de la façade Sud -Sud Est

Le maître d'œuvre mettra en œuvre les solutions techniques envisagées, y compris toutes les sujétions complémentaires notamment s'il convient d'envisager de traiter la façade avant la pose des brise-soleil.

B) Accessibilité entrée principale façade Ouest

Le maître d'œuvre portera une attention particulière au traitement de ce point, notamment il devra prendre en compte les contraintes liées à l'accessibilité des PMR ainsi qu'à celles préconisées en matière de sécurité incendie.

Le maître d'ouvrage fournira aux candidats les éléments et études en sa possession.

Les deux entités devront être clairement dissociées afin de permettre au maître d'ouvrage de déposer un dossier de subvention auprès des différents partenaires financiers.

Déroulement de la mission :

Phase 1

- analyse de la situation et de ses contraintes
- étude et propositions techniques
- estimation des travaux
- établissement du dossier de permis de construire (contraintes : documents d'urbanisme, périmètre des monuments historiques, accessibilité, sécurité incendie ...)

Phase 2

- Etablissement des pièces de marché public
- Consultation des entreprises
- calendrier des travaux
- suivi de chantier - réception

Note méthodologique

A l'appui de son offre, le candidat établira une note méthodologique décrivant de façon synthétique la méthodologie proposée pour mener à bien cette mission.

Références

Le candidat indique les références qu'il possède en la matière.

Décomposition du prix

Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre sera décomposé en deux parties suivant la présentation du dossier ci-dessus...

Délais

Phase 1 : le délai pour l'élaboration du dossier est fixé au 16 mars 2012.

Phase 2 : le délai de réalisation est de 3 mois à compter de l'obtention du permis de construire.